



Formation : Accompagner la Dynamique Collective et la Cohésion d'Équipe

Management opérationnel

La dynamique de groupe est un concept issu des travaux du psycho-sociologue américain, Kurt Lewin à travers lequel il met l'accent sur l'amélioration de l'efficacité individuelle et sociale par le groupe. Il pose comme postulat que tout groupe restreint (de 4 - 5 personnes à 25 environ) a une dynamique propre qui dépasse les dynamiques individuelles et interindividuelles. D'après Lewin, les forces au sein d'un groupe s'équilibrent naturellement et contribuent à sa dynamique.

Animer une **Cohésion d'équipe** c'est accompagner les membres d'un groupe à se rassembler autour de valeurs communes et à développer leur sentiment d'appartenance, la solidarité et les échanges qui vont permettre d'orienter l'action du groupe dans deux directions : la pérennité de son existence et l'atteinte des objectifs fixés.

L'animation de la Cohésion d'un groupes ou d'une équipe est inhérente au métier de consultant : gestion d'équipe projet, organisation d'ateliers, animation collective, conduite de réunion, etc.

1. Objectifs de la formation

- Comprendre et faciliter la Dynamique des groupes
- Apprendre les clés de l'accompagnement collectif
- Animer des Cohésions de groupes, d'équipes, d'organisations
- Savoir se positionner devant un groupe
- Connaître les processus d'affiliations et de dynamisations

2. Public et pré-requis

- Des animateurs sociaux culturels, des éducateurs...
- Du personnel de l'enseignement, des formateurs...
- Des Managers, des Chefs d'équipe et des Chargés de projets
- Des entraîneurs sportifs
- De toute personne qui souhaite animer des dynamiques collectives et des cohésions.

Pré-requis : Niveau V (CAP ou BEP, sortie du 2^{ème} cycle général ou technologique avant l'année terminal)

3. Validation

- Validation des acquis théoriques : QCM en fin de formation
- Validation des acquis techniques : entretien individuel et/ou collectif sous forme de questions/réponses
- Bilan de fin formation : appréciation de la qualité de la formation, atteinte des objectifs individuels

4. Durée

Durée : 2 jours – Soit 14h

Amplitude horaire : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30

5. Lieu de formation

Centre de Thérapie Douce, 87 bis rue Blomet, 75015 Paris.

L'Institut s'appuie sur des locaux parisiens facilement accessibles, modernes et tout confort, équipés de matériel de vidéo projections haut de gamme et de connexions Internet sans fil.

Formation sur site ou à domicile, nous contacter.

6. Moyens Pédagogique

- Apport théorique et technique
- Support de cours écrit d'une cinquantaine de pages (format PDF)
- Expérimentation et analyse de pratique

7. Programme et contenu

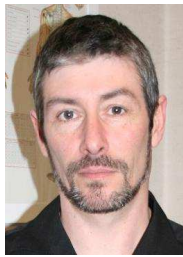
Jour 1- Accompagner la dynamique collective

- La dynamique des groupes
- Les étapes de maturité d'une équipe
- Les techniques et les outils d'animations : Organiser, Produire, Réguler, Faciliter
- Le reflexe S.O.P.A.D.R.M
- Les clés de l'animation
- Les 3 dimensions d'une équipe

Jour 2 – La démarche Cohésion

- La cohésion - Du groupe à l'équipe
- Le Démarche Cohésion®
- Les 5 piliers de l'évolution
- Les 4 étapes de la Démarche
- Synthèse du processus Cohésion
- Le Team Performance Model TM

8. Encadrement



Pascal BRIHAYE - Formateur, Coach, Consultant

Coach professionnel certifié par L'institut Ecosport® Paris - Unicoach.

Membre cofondateur de la Fédération Française du Coaching Intégratif
Intervenant à l'institut de formation UNICOACH-ECOSPORT.

Formé à la communication Générative par Robert Dilts et Stephen Gilligan.

Praticien en gestion du stress par la pratique du Biofeedback de cohérence cardiaque et cohérence émotionnelle certifié par SYMBIOFI - CHRU de Lille.

Formé aux approches et techniques PNL (Grinder et Bandler), communication et l'hypnose Ericksonienne (Milton Erickson), EFT (Gary Graig), Sophrologie (Alphonso Caycedo, Jacobson et Schultz), Voyage du Héros (Robert Dilt et Déborah Becom), CNV (Marshall Rosenberg), l'approche Systémique (Ecole de Palo Alto), l'Analyse Transactionnelle (Eric Berne), GESTALT (Fritz Perl), méthode APTER...

9. Tarifs

Individuel : 500,00 euros

Groupe et organisation à 5 à 10 personnes : 2 000,00 euros

TVA non applicable, art 293B du CGI

10. Renseignements

Pascal BRIHAYE – 06 51 98 52 90

association.garuda@gmail.com

www.institut-garuda.org



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A renvoyer à :

Institut GARUDA – 2 lieu-dit le Cormenier – 79340 VASLES

Nom :Prénom:.....

Type d'organisation : Dénomination :

Organisme éventuel (OPAC...) :

Adresse* :

Code Postal* :Ville* :

E-mailN° tel.....

Adresse de facturation :

.....

Formation « Accompagner la dynamique collective et la Cohésion d'équipe »

Tarif pour les particuliers : 500 euros. TVA non applicable, art 261-4 du CGI

Votre inscription devient définitive à la réception du règlement de la totalité du prix de la formation.

Tarif pour les groupes : 2 000 euros. TVA non applicable, art 261-4 du CGI

Nombre de personne minimum : 5. Nombre de place limité à 10 personnes.

Règlement à l'ordre de :

Institut GARUDA

2 lieu-dit le Cormenier – 79340 VASLES

J'atteste vouloir m'inscrire à la formation « Accompagner la dynamique collective et la Cohésion d'équipe » et avoir pris connaissance, accepté et paraphé les conditions générales* de participation.

Fait à,, le 201...

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »* :

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1/ Modalités d'inscription : Toute inscription ne sera prise en compte par l'Institut Garuda et validé qu'à la condition qu'elle soit formalisée selon l'une des modalités suivantes:

- Par courrier à : Institut Garuda – 2 lieu dit Le Cormenier – 79340 Vasles

- Par Internet à : association.garuda@gmail.com

Les champs obligatoires du formulaire d'inscription doivent être remplis. Le fait de s'inscrire à un séminaire de l'Institut Garuda vaut connaissance et acceptation des conditions générales et le respect des conditions de règlement.

2/ Convocation : Une convocation est envoyée à l'intéressé environ deux semaines avant le début du séminaire.

3/ Organisation matérielle : L'hébergement et ses frais ainsi que les transports incombent à l'organisme client ou aux participants. Ils recevront toutefois les renseignements utiles à leur déplacement (plan de situation, hôtels du secteur...)

4/ Tarifs : Les tarifs sont forfaitaires.

Ils incluent uniquement les frais pédagogiques – Ne sont pas compris les frais de déplacement, d'hébergement, et de restauration du midi, soir et petits déjeuners de l'animateur qui viendront se rajouter.

5/ Facturation :

Adressez-nous le bulletin d'inscription au séminaire que vous avez choisi, accompagné de 20 % d'arrhes. Le solde sera à régler au plus tard le premier jour de la formation. Des modalités d'échelonnement du paiement peuvent faire l'objet d'un accord entre les parties.

Solde à réception de facture.

A l'issue du séminaire, l'Institut Garuda adresse une attestation de stage pour le stagiaire, les documents prévus contractuellement dans l'offre.

Conditions de paiement : Le paiement est effectué par chèque bancaire, postal ou virement à l'ordre de l'Institut Garuda – 2 lieu dit Le Cormenier – 79340 Vasles

6/ Propriété intellectuelle : Les documents mis à la disposition du client sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, la diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable de l'Institut Garuda ou des ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

7/ Conditions de participation : L'Institut Garuda accueillera dans la limite des places disponibles les participants. La recherche du meilleur équilibre des sessions peut nous amener à proposer des modifications de dates. La composition des groupes peut nous amener à modifier le lieu de réalisation de l'action du séminaire.

8/ Annulation ou report : L'Institut Garuda se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le séminaire ou stage si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique les inscrits dans les délais les plus brefs. : L'Institut Garuda proposera le report du séminaire ou stage à d'autres dates, sans qu'il n'y ait de dédommagement vers le client. Tout séminaire ou stage non formellement annulé est dû intégralement.

Pour annuler le séminaire ou stage:

Faire l'envoi de l'annulation par télécopie 24 heures avant l'heure de début du séminaire ou stage, confirmer l'annulation par courrier en recommandé.

Pour toute annulation du client, avant le début du séminaire ou stage, fût-ce en cas de force majeure, un montant de 15% du coût pédagogique restera dû à l'Institut Garuda au titre des frais de dossier. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'absence ou l'annulation lors du séminaire ou du stage. Les remplacements sont acceptés avant le début des séminaires ou des stages. Toutefois au cas où l'Institut Garuda organiserait dans l'année à venir un séminaire sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans les limites des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

9/ Clause résolutoire : En cas de non-paiement total ou partiel du prix à la ou aux dates prévues, l'Institut Garuda peut, par simple notification écrite et sans autre formalité ni préavis, prononcer la résolution de plein droit du contrat, sous réserve de tous dommages intérêts à son profit, les sommes déjà versées restant définitivement acquises à l'Institut Garuda.

10/ Clause de responsabilité contractuelle : l'Institut Garuda s'engage à mettre en œuvre le programme du séminaire tel que décrit dans l'offre. Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de la réclamation engagée contre l'Institut Garuda, l'indemnité due au client en réparation de son préjudice ne pourra dépasser le montant du contrat. Les limites ci-dessus ne s'appliquent pas aux allégations en contrefaçon, aux dommages corporels ou aux dommages aux biens matériels, mobiliers ou immobiliers, dont l'Institut Garuda serait responsable dans les conditions de droit commun. L'Institut Garuda n'est en aucun cas responsable des dommages dus à l'inexécution par le client de ses obligations.

11/ Litiges et attributions de compétences : Aucune action, quelle qu'en soit la nature, le fondement ou les modalités, née d'un contrat se référant à la présente, ne peut être intentée par les parties plus de deux ans après l'apparition de son fait générateur ou en cas de non-paiement, plus de deux ans après la plus tardive des deux dates suivantes : celle du dernier paiement ou celle de la dernière facture impayée. En cas de différend entre les parties sur l'exécution de cette convention, une procédure de règlement à l'amiable sera mise en œuvre. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Niort sera seul compétent pour connaître le litige, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

Signature :

Précédée de la mention « Bon pour acceptation »